

Grèce : 42.000 cas de pensions versées à des retraités morts ou virtuels

La Grèce va se doter d'un système, surnommé Ariane, favorisant la transmission des données relatives à l'état civil des citoyens aux caisses d'assurances sociales, pour lutter contre des fraudes atteignant 500 millions d'euros par an, a annoncé le ministère du Travail.

Le système doit fonctionner à partir du 1^{er} janvier 2013 « *pour mettre fin aux infractions* » rendues possibles par la non-transmission aux caisses des données sur les naissances, mariages, divorces et décès, a indiqué le ministre, Ioannis Vroutsis.

« *L'Etat a élaboré des réponses pour punir les infractions, mais il s'agit cette fois de les prévenir* », a-t-il souligné, alors que les partenaires et prêteurs du pays surendetté font pression pour qu'il se dote de bonnes pratiques contre le gaspillage et la corruption.

Pour les seules retraites, les contrôles lancés dans le cadre de la cure de rigueur administrée au pays depuis 2010 ont déjà fait apparaître quelque 42.000 cas de pensions versées à des retraités morts ou virtuels, a rappelé le ministre.

Les services grecs ont aussi localisé des centaines de faux aveugles, déficients mentaux ou handicapés, bénéficiaires pendant des années d'allocations.

Le système Ariane, du nom de la princesse minoenne ayant permis à Thésée, selon le mythe, de trouver l'issue du labyrinthe où il venait de tuer le minotaure, repose sur la certification des changements d'état civil par les notaires, qui relayeront ces données aux organismes de sécurité sociale.